

Société : avortements : des passions et quelques chiffres

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1984)

Heft 727

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Confiture de culture

Je n'aurais pas imaginé que la présence d'un spectateur au bord d'une table de billard pouvait modifier le champ gravitationnel — donc la trajectoire des boules si le nombre des chocs est de l'ordre de la dizaine... (p. 86).

Mais je n'ai pas compris ce qu'est vraiment le chat d'Arnold, ni le fer à cheval de Smale.

Bonne présentation de l'univers képlérien, néanmoins, dans «Le Calcul, l'Imprévu — Les figures du temps de Kepler à Thom», de Ivar Ekeland (Ed. Seuil, janvier 1984).

Conclusion: si j'étais moins niobet, je pourrais apprécier mieux les choses intelligentes qu'il semble y avoir dans ce petit livre.

J'ai pu suivre, en revanche, sans me fusiller les neurones, «Les confessions d'un chimiste ordi-

naire» de Jean Jacques (pseudonyme) (Ed. Seuil, 1981). Ce chimiste-là est plein d'esprit, d'humour et de formules bien expliquées. Un très charmant garçon. Remarquable.

Comme j'avais bien apprécié «Le petit savant illustré» de Pierre Thuillier (Ed. Seuil), j'ai emprunté «Les savoirs ventriloques — Ou comment la culture parle à travers la science» (Seuil, 1983) du même auteur.

Très bien, ce garçon. Perspicace.

L'ennui, avec Hans Christoph Buch et son «Voyage au creux du désordre — Journal d'un antinucléaire» (Hachette, Bibliothèque allemande, 1980), c'est qu'il faut attendre la page 46 pour qu'il couche, à peu près, avec sa copine Rebecca.

Un garçon plein de talent, néanmoins, ce H.C. Buch.

Bien. Et n'oubliez pas votre cure dépurative à la salsepareille. C'est de nouveau le printemps.

Vivement l'hiver prochain: mes skis sont déjà fârtés.

G. S.

SOCIÉTÉ

Avortements: des passions et quelques chiffres

Encore une page tournée dans le feuilleton constitutionnel déjà long de l'interruption de grossesse: après le Conseil des Etats, la commission du National chargée d'examiner l'initiative «Pour le droit à la vie», l'a rejetée, de même que le contre-projet du Conseil fédéral («Chacun a droit à la vie, à l'intégrité du corps et de l'esprit, à la liberté de mouvement et à la sûreté personnelle», disposition rescapée du projet de nouvelle Constitution fédérale). Prochaine échéance: en juin, décision du Conseil national.

Depuis une quinzaine d'années que la question divise profondément la population, provoque des consultations populaires précédées de campagnes passionnelles, le plus stupéfiant est que l'on man-

que toujours des données chiffrées les plus élémentaires sur les interruptions de grossesse (autorisées!). Une situation qui n'est pas sans rappeler celle du service civil: là, on ne savait pas au juste combien d'objecteurs finissaient en prison chaque année; ici, on ignore combien de femmes demandent et reçoivent en Suisse l'autorisation d'avorter.

Certes, au fil des ans, les statistiques se complètent et certains spécialistes se font un point d'honneur de publier au moins toutes les informations disponibles, fût-ce au prix d'enquêtes délicates et incomplètes à travers les cantons. On y gagne une vue d'ensemble de plus en plus fiable, mais sans plus. Dans ce désert statistique, les préjugés, bien entendu, fleurissent au gré des professions de foi, compromettant à l'avance toute discussion sereine. Et on imagine bien que les autorités fédérales, dans cette situation, même si elles le voulaient, ne pourraient garantir une application égale d'une loi

(pénale), censée être la même pour tous les Confédérés¹.

Les lacunes les plus criantes? Dans le canton le plus peuplé, celui de Zurich, toujours pas de données disponibles (on n'a pas prévu la déclaration des interruptions de grossesse autorisées par les différents experts!) — pour avoir une idée des ordres de grandeur, on en est réduit à téléphoner au plus grand nombre possible de médecins zurichois... Seuls neuf cantons tiennent à jour des pointages précis concernant les étrangères non domiciliées en Suisse: Berne, Vaud, Genève, Neuchâtel, Argovie, Grisons, Bâle, Soleure et Lucerne... C'est seulement à Bâle-Ville que l'on connaît de longue date le nombre des demandes parallèlement à celui des autorisations d'interruptions de grossesse (les cantons de Vaud, de Neuchâtel et des Grisons se sont mis plus récemment à cette statistique de première importance)... Les procédés contraceptifs déclarés par les intéressées? On ne les connaît guère que pour deux trimestres 1982 dans le canton de Berne et pour le premier semestre 1980 dans le canton de Soleure... A cela s'ajoutent des divergences dans les recensements statistiques cantonaux existants, l'impossibilité de distinguer les cas des Suissesses et des étrangères domiciliées, l'ignorance quasi totale dans laquelle nous demeurons concernant les interruptions de grossesse sollicitées par des Suissesses à l'étranger: on comprendra que seules des tendances (et non pas des totaux²) peuvent être valablement prises en compte.

LE PELOTON DES «LIBÉRAUX»

Dans «Médecine et Hygiène» (42/1984), cinq spécialistes romands³ mettent justement à jour leurs observations pour la période 1979-1981, suite à des publications antérieures dressant le bilan — autant que faire se peut — de trente années d'interruptions de grossesse dans notre pays (cf. DP 638, 20 mai 1982, «Avortement: les trois Suisses»). Dans la perspective de l'application fédéraliste de

fait des dispositions du Code pénal en Suisse, la tendance la plus intéressante et la plus significative qui se dégage de leur travail de recension est celle d'une modification en profondeur de la carte inter-cantonale des interruptions de grossesse: pendant des années, six cantons «libéraux» se détachaient du lot, Zurich (estimation), Berne, Vaud, Bâle-Ville, Genève et Neuchâtel; ils étaient suivi de loin par un groupe de onze cantons où les avortements étaient beaucoup moins fréquents (voir tableau); venaient finalement huit cantons ou demi-cantons où les avortements étaient pratiquement inconnus. La Suisse partagée en trois. Aujourd'hui, le fossé entre le premier et le deuxième groupe se comble progressivement: la Suisse partagée en deux. Une évolution qui se marque notamment dans une diminution bienvenue du «tourisme gynécologique» intercantonal.

LE COMBAT PRINCIPAL

Cela dit, et pour en revenir au feuilleton constitutionnel, il n'est pas certain que cette lente modification des tendances puisse déjà modifier les fronts «idéologiques» au chapitre de l'avortement. Ce n'est d'ailleurs pas là que se mène le combat principal qui est celui d'une diminution du nombre des interruptions de grossesse. Là, des efforts accrus sont toujours à l'ordre du jour dans différents secteurs, comme le notent les auteurs de l'enquête

parue dans «Médecine et Hygiène»: «activité quantitative et qualitative des centres de planning familial; attention portée par les médecins au problème du «stop» de la contraception orale avec prescription précise d'une méthode de remplacement (les malentendus, à cette occasion, sont fau-

teurs du tiers des demandes d'interruptions de grossesse dans le canton de Vaud); recherche d'une voie de sensibilisation de la population masculine, difficile à atteindre; rappel à la population des dangers de l'avortement criminel, très diminué mais non disparu.»

Cantons	1960	1966	1970	1974	1978	1979	1980	1981
ZH		(9000)	(8000)	(6000)	(4000)			
BE		1074	903	698	1086	1128	1207	1271
VD		(2000)	2242	2487	1889	1797	1712	1591
BS	946	901	970	1245	1162	1059	1163	1051
GE		(2500)		(3000)	2784	3078	3511	3192
NE		(3900)	725	594	500	459	456	480
AG	18	52	94	295	219	303	444	435
BL		42	84	64	122	211	247	293
TG		42	28	76	84	91	118	126
GR		16	20	55	63	60	69	62
SG		11	20	131	96	149	173	173
TI		22	18	103	346	419	391	418
AE		12	14	—	6	8	16	19
GL		—	12	16	22	41	43	49
SH		16	12	36	28	-47	-56	59
SO		—	7	97		86	166	
LU		—	6	37	50	32	28	34
JU		—	—	—	—	24	15	22
SZ		—	1	0	2			
UR		—	1			0	0	0
ZG		—	0			0	0	0
AI		—	0			2	1	1
NW		1	0	1	1	0	0	0
OW		—			1	0	0	0
VS		—				0	1	0
FR		—			1	7	5	9

¹ Période 1965-1969: 152 affaires pénales par an; 1975-1978: 16 en moyenne!

² Tendances pour ces dernières années: stabilisation (voire baisse) du nombre des interruptions de grossesse dans les cantons «libéraux» (à relativiser selon les données démographiques!).

³ P.-A. Gloor, psychiatre et sexologue (Lausanne), H.-M. Hagmann, démographe (Genève et Sierre), M. Hurni, psychiatre (Yverdon), H. Stamm, gynécologue (Baden) et D. Stucki, gynécologue (Yverdon); ils avaient déjà publié, il y a presque deux ans, un premier bilan dans la revue «Praxis» 6/1982: «L'interruption de grossesse en Suisse: quelques chiffres et une évolution.»

Interruptions de grossesse (estimations entre parenthèses): des trois Suisses aux deux Suisses...